

Calendrier et plan de suivi des recommandations des experts

L'audit qualité réalisé conjointement par l'AEQES et la CTI a été l'occasion pour l'Ecole Polytechnique de Bruxelles de mener une réflexion interne approfondie sur son propre fonctionnement. Outre la confection du rapport d'autoévaluation demandé par les auditeurs externes, l'Ecole a pris diverses initiatives propres pour bénéficier au mieux de l'opportunité de cet audit. Ainsi par exemple plusieurs problématiques importantes ont été examinées au sein d'un groupe de travail spécifiquement centré sur l'analyse des forces et faiblesses facultaires, et deux journées de réflexion "au vert" impliquant ses principaux responsables ont été menées dès janvier 2013. La rédaction de ce plan de suivi s'inscrit par ailleurs dans une réflexion plus vaste puisque l'Ecole Polytechnique finalisera également d'ici mars 2014 son plan stratégique facultaire, qui s'inscrira lui-même dans le plan stratégique 2014-2019 de l'université. L'Ecole se trouve donc en cette fin d'année 2013 dans une dynamique de redéfinition stratégique de ses priorités.

Sur base de ces différents travaux, et compte tenu des recommandations formulées par les experts de l'AEQES et de la CTI dans leur rapport de synthèse et dans le rapport transversal, cinq axes ont été dégagés pour les prochaines années concernant l'enseignement.

Le premier axe consiste à améliorer la gouvernance facultaire via différentes mesures: optimisation des commissions facultaires, création de postes de vice-doyens dédiés, formalisation et bouclage de la politique qualité permettant un meilleur suivi des actions dans le temps, et amélioration des outils de gestion de l'information et des documents. Cet axe reçoit la plus haute priorité puisqu'il est considéré comme ayant un effet de levier sur le fonctionnement global de l'Ecole.

Le second axe est consacré au pilotage des formations, c'est-à-dire à la définition des programmes d'enseignement. Il regroupe les mesures suivantes: consolidation (notamment sur le plan de la logistique) des programmes BRUFACE qui ont été soulignés comme étant une force de l'Ecole, formalisation des acquis d'apprentissage dans les programmes, et relance d'une réflexion sur le taux d'échec, en particulier en BA.

Le troisième axe regroupe les actions à prendre pour améliorer encore l'attractivité de nos formations vis-à-vis des futur(e)s étudiant(e)s, actions coordonnées dorénavant par un responsable unique au sein d'une nouvelle structure faculaire pour davantage de cohérence; et par ailleurs le développement de l'interaction avec les alumni, notamment au niveau des filières d'enseignement.

Le quatrième axe est consacré aux infrastructures et à la gestion des charges. Il comprend d'une part les actions d'amélioration des infrastructures d'accueil des étudiants (en ce compris le projet lancé de longue date de construction d'un nouveau bâtiment pour une partie de l'Ecole), et d'autre part une optimisation du volume et de la répartition des charges d'enseignement, en lien direct avec le bien-être des personnels.

Le dernier axe regroupe un ensemble de mesures destinées à dynamiser la mobilité étudiante entrante et sortante. Cet axe reçoit une priorité "moyenne" car il consiste en grande partie à renforcer et rendre plus visibles des mesures déjà en cours. Il n'en est pas moins placé sous la responsabilité du Vice-Doyen aux relations internationales, poste nouvellement créé et témoignant de l'importance de cet axe pour l'Ecole.



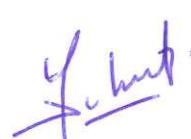
Prof. Didier Viviers,
Recteur



Prof. Jean-Claude Maun,
Doyen de l'Ecole
polytechnique de Bruxelles



Prof. Frédéric Robert,
Adjoint au Doyen
pour l'enseignement



Prof. Yves De Smet,
Coordonnateur de
l'autoévaluation

Calendrier et plan de suivi des recommandations des experts
Ingénieur civil – Ecole Polytechnique de Bruxelles, Université libre de Bruxelles

Axe 1 ¹ : gouvernance facultaire et politique qualité							
Recommendations / Forces	Description des actions	Degré de priorité */***/***	Responsable(s)	Degré de réalisation	Echéance(s)	Résultats attendus	Conditions de réalisation
1.1. Ajuster la gouvernance de l'EPB et celle de ses filières d'enseignement afin d'améliorer la gestion stratégique et la gestion du changement ²	réformer la gouvernance facultaire	***	Doyen	en cours	mars 2014	entrée en vigueur d'un nouvel organigramme facultaire	vote des nouveaux statuts organiques de l'ULB
2.1. Formaliser le SMQ, ainsi que la roue de Deming de l'amélioration continue, mais aussi planifier les ressources associées à chaque amélioration	structurer et "boucher" la politique qualité relative à l'enseignement	***	Vice-Doyen Enseignement	à planifier	2014 et 2015	définition et mise en œuvre d'une politique qualité formalisée pour l'enseignement	
2.2. Définir les indicateurs et améliorer les prises de données par des remédiations							
2.3. Boucher le système qualité par des remédiations	améliorer les outils de gestion de l'information propres à l'Ecole (knowledge management et mise en place de tableaux de bord)		Responsable de l'Administration Facultaire		(1) fév 2014 (2) 2014 et 2015	(1) analyse formalisée et actions à mener identifiées (2) exécution des actions	
Recommandation de la journée de réflexion menée en janvier 2013 (initiative interne)							

¹ L'AEQES demande d'établir un plan d'actions selon 3 à 5 grands axes.

² Les mentions numérotées figurant dans cette colonne sont extraites du rapport final de synthèse pour l'ULB (ci-après dénommé "RFS") rédigé par le comité d'experts AEQES/CTI

Axe 2 : pilotage des formations

Recommendations / Forces	Description des actions	Axe 2 : pilotage des formations			Résultats attendus	Conditions de réalisation
		Degré de priorité */**/***	Responsable(s)	Degré de réalisation	Echéance(s)	
Forces mentionnées dans le RFS:						
<ul style="list-style-type: none"> • <i>capacité à conduire des projets d'avenir, comme le partenariat avec la VUB (BRUFACE) (RFS p6)</i> • <i>volonté de collaboration sur le plan national; projet BRUFACE, apte à dynamiser la mobilité entrante anglophone (RFS p25)</i> • <i>partenariats internationaux de bonne qualité (RFS p25)</i> 	poursuivre la mise en place des programmes BRUFACE et autres collaborations académiques	Doyen et Vice-doyen	en cours	rentrée 2015	stabilisation et consolidation des programmes et des procédures administratives pour les masters BRUFACE	
3.1. Relier les acquis d'apprentissage aux compétences des programmes	définir les acquis d'apprentissage (learning outcomes) en relation avec les compétences attendues dans chaque filière	Vice-Doyen Enseignement	en cours	juin 2014	définition des acquis d'apprentissages pour chaque filière et vérification de la cohérence des programmes	
3.3. Améliorer l'acquisition des compétences transverses (...)					analyses du taux d'échec et des pratiques	
4.3 Diminuer le taux d'échec dans le bachelier et dans le master	mener une réflexion de fond sur le taux de réussite en BA et implémenter les actions qui en découleront	Président de la filière "tronc commun"	à démarrer	2014 et 2015	d'enseignement en travaux pratiques et laboratoires, en particulier en filière tronc commun;	définition d'un plan d'action au niveau des enseignements existants
4.4 Réformer le système d'aide à la réussite afin d'atteindre un taux de participation idoine						

Axe 3 : attractivité vis-à-vis des futurs étudiants et renforcement des interactions avec le monde professionnel

Recommendations / Forces	Description des actions	Degré de priorité */**/***	Responsable(s)	Echéance(s)	Résultats attendus	Conditions de réalisation
4.1 Augmenter et diversifier impérativement le recrutement aux niveaux de bachelier et de master	améliorer l'attractivité vis-à-vis des futur(e)s étudiant(e)s (accueil et communication sur les profils visés)	**	académique responsable InforPolytech	InforPolytech: en place; coordination des différents acteurs et des actions à mener: en cours;	intégration des politiques de communication et accueil des futurs étudiants; communication externe de notre profil de diplômés	Les solutions proposées devront être concrétées avec le service InfOR-Etudes de l'ULB.
4.2 Porter plus d'accent sur la promotion des études auprès des jeunes femmes.						
6.1. Mettre sur pied, pour chaque filière, des comités d'avis (advisory board) représentant les parties prenantes externes, le marché du travail, comité aptes, par leurs observations, à améliorer la pertinence du cursus						
6.2. Augmenter très significativement la proportion d'étudiants ayant une expérience en entreprise pendant leur formation (voire rendre un stage obligatoire)	développer les interactions avec les alumni et le monde professionnel pour alimenter la stratégie facultaire (implication renforcée des alumni), mise en place d'un observatoire des métiers	**	académique vice-président AlrBr	en cours	mise en place d'une interaction renforcée entre les alumni et les filières d'enseignement; élaboration et gestion d'un annuaire professionnel électronique de tous les diplômés	2015
6.3. Développer un observatoire des métiers et du suivi des diplômés						
6.4. Impliquer plus activement les alumni, promouvoir leur association et la développer						

Axe 4 : infrastructures et gestion du cadre et des charges

Recommandations / Forces	Description des actions	Degré de priorité */**/*/***	Responsable(s)	Degré de réalisation	Echéance(s)	Résultats attendus	Conditions de réalisation
7.3. Résoudre le problème de vétusté des locaux	Améliorer la qualité des infrastructures (bâtiments et laboratoires)	***	Doyen	en cours	(1) oct 2013 (2) fév 2014 (3) oct 2016	(1) audit des laboratoires (2) politique d'équipement des laboratoires (3) déménagement d'une partie de l'Ecole dans un nouveau bâtiment	(3) maintien des délais prévus pour le nouveau bâtiment
7.4. Remplacer les équipements de TP surannés	Améliorer l'adéquation des charges d'enseignement avec les ressources disponibles	**	Doyen (assisté du groupe de travail "charges")	en cours	(1) fév 2014 (2) juin 2014	(1) redéfinition de l'offre de cours (2) redéfinition des règles d'attribution de charges	

Axe 5 : mobilité étudiante IN et OUT

Recommendations / Forces	Description des actions	Degré de priorité */**/***	Responsable(s)	Degré de réalisation	Echéance(s)	Résultats attendus	Conditions de réalisation
8.1. Améliorer la mobilité sortante	améliorer la visibilité de la mobilité OUT: (1) poursuite de la politique de mobilité OUT en cours (2) participation des étudiants revenant de mobilité aux séances d'information (3) maintien de l'activité dans T.I.M.E. (4) intégrer les données sur les différents types de mobilité OUT	*	Vice-Doyen Relations Internationales	en cours	oct 2014	meilleure visibilité et augmentation de la mobilité OUT	
8.4. Développer des initiatives pour collaborer avec les instances de l'UE à Bruxelles	améliorer la mobilité IN et augmenter la visibilité de l'ULB à l'international: (1) collecte de l'information de mobilité IN (2) rédaction d'un vadémécum pour les promoteurs de stage IN (3) point d'entrée web unique pour les candidats à un stage IN (4) élaboration de dossier électroniques de présentation des études (BA et MA) et de la recherche (les candidats post-doc et PhD) (5) Développer une politique de diffusion sur BRUFACE (6) Accélération de la procédure de sélection des candidats BRUFACE	*	Vice-Doyen Relations Internationales			supports de communication disponibles, politique de diffusion définie, augmentation de la mobilité IN	meilleur suivi administratif en central des étudiants BRUFACE
1.3. Améliorer la communication externe, notamment celle du site web, tout particulièrement à destination des étudiants internationaux					(1)(2)(3)(4) en cours (5)(6) Q1 2015	(1)(2)(3)(4) oct 2014	

Notice explicative

(Cf. le document "Mémento à l'attention des établissements" donné par l'AEQES)

Axes : reprendre 3 à 5 grands défis ou objectifs stratégiques majeurs que l'établissement ou le cursus souhaite poursuivre dans le cadre de sa politique générale. Pour ce faire, l'établissement ou le cursus se base sur les éléments saillants de son propre rapport d'autoévaluation, du rapport final de synthèse des experts et de l'analyse transversale.

Le tableau est donc divisé en 3 à 5 grands axes qui peuvent être expliqués au lecteur en reprenant des éléments d'analyse s'y rapportant et issus du rapport d'autoévaluation, du rapport final de synthèse voire de l'analyse transversale.

Recommandations ou forces : reprendre précisément la force ou le point d'amélioration énoncé par le comité des experts dans le rapport final de synthèse ou dans l'analyse transversale. Afin de repérer aisément les éléments formulés par les experts ou par l'établissement, il convient de les reprendre fidèlement, en italique et de mentionner le plus clairement possible entre parenthèses la référence de ceux-ci du rapport final de synthèse ou de l'analyse transversale (ex. : RFS, chapitre 2, §2, p. 6). L'établissement ou le cursus peut aussi décider, s'il le souhaite, d'enrichir son plan de suivi d'éléments qu'il aurait pointé dans de son propre rapport d'autoévaluation voire dans son propre plan d'action initial.

Description des actions : identifier ce que le cursus souhaite mettre en place pour consolider ses forces ou remédier aux points d'amélioration soulevés. Ne reprendre dans cette colonne que les actions jugées essentielles.

Degré de priorité : décrire en quoi l'action identifiée est prioritaire et déterminer son degré de priorité à l'aide de la légende suivante :

* = priorité moyenne

** = priorité haute

*** = priorité très haute

Responsable(s) : indiquer dans cette colonne la fonction du responsable de la mise en œuvre de l'action envisagée. Il importe ici de mentionner la fonction du responsable et non son nom.

Degré de réalisation : indiquer si l'action identifiée est terminée, en cours ou à planifier.

Echéances : préciser la date de mise en œuvre de l'action décrite.

Remarque : plus l'action est spécifique, plus l'élaboration d'un échéancier sera aisée. Pour montrer qu'il s'engage concrètement dans un processus continu d'amélioration de la qualité, l'établissement veille à ne pas planifier d'actions au-delà des cinq ans à venir.

Résultats attendus : identifier les éléments concrets qui permettront de savoir si son action a été menée à bien.

Conditions de réalisation : indiquer, le cas échéant, l'élément extérieur à l'établissement qui conditionne la réalisation de l'action identifiée. Il s'agit ici de ne reprendre que des éléments ne relevant pas du processus interne de décision de l'établissement.